

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT BATISANTÉ



- Reste à charge
- Remboursement **BATISANTÉ**
- Remboursement de l'assurance maladie **obligatoire**

Prix moyen
pratique
ou tarif
réglementé

FORMULE 2 ÉTOILES



HOSPITALISATION

Forfait journalier hospitalier en court séjour.	20 €	<p>20 €</p> <p>Reste à charge : 0€</p>
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM*) pour une opération chirurgicale de la cataracte.	355 €	<p>107,30 €</p> <p>247,70 €</p> <p>Reste à charge : 0€</p>
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM*) pour une opération chirurgicale de la cataracte.	447 €	<p>63,45 €</p> <p>135,85 €</p> <p>247,70 €</p> <p>Reste à charge : 63,45€</p>



SOINS COURANTS

Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires. <i>Participation forfaitaire de 1€.</i>	25 €	<p>1€</p> <p>7,50 €</p> <p>16,50 €</p> <p>Reste à charge : 1€</p>
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires. <i>Participation forfaitaire de 1€.</i>	30 €	<p>1€</p> <p>9 €</p> <p>20 €</p> <p>Reste à charge : 1€</p>
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM*). <i>Participation forfaitaire de 1€.</i>	44 €	<p>1€</p> <p>23 €</p> <p>20 €</p> <p>Reste à charge : 1€</p>
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM*). <i>Participation forfaitaire de 1€.</i>	57 €	<p>29,10 €</p> <p>12,80 €</p> <p>15,10 €</p> <p>Reste à charge : 29,10 €</p>

* Dispositif de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM/OPTAM CO)

Ce document constitue une présentation simplifiée de certains remboursements du contrat d'assurance BATISANTÉ. Ces informations sont fondées sur la réglementation en vigueur au 01/01/2022 et ne constituent pas un conseil ou un avis juridique ou fiscal. Document à caractère publicitaire sans valeur contractuelle. Seule la notice d'information et les Conditions Générales et particulières ont valeur contractuelle.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT BATISANTÉ



- Reste à charge
- Remboursement **BATISANTÉ**
- Remboursement de l'assurance maladie **obligatoire**

Prix moyen
pratique
ou tarif
réglementé

FORMULE 2 ÉTOILES

DENTAIRE

Détartrage	43,38 €	 
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèse 100 % Santé).	500 €	 
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires.	537,48 €	 
Couronne céramo-métallique sur molaires.	537,48 €	 

OPTIQUE

Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100 % Santé). <i>Verre unifocal sphérique dont la sphère est comprise entre - 6,00 et + 6,00 dioptries.</i>	125 €	 
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux. <i>Verre unifocal sphérique dont la sphère est comprise entre - 6,00 et + 6,00 dioptries.</i>	339 €	 

AIDES AUDITIVES

Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100 % Santé). <i>Pour un adulte de + 21 ans.</i>	950 €	 
Aide auditive de classe II par oreille. <i>Pour un adulte de + 21 ans.</i>	1 476 €	 

* Dispositif de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM/OPTAM CO)

Ce document constitue une présentation simplifiée de certains remboursements du contrat d'assurance BATISANTÉ. Ces informations sont fondées sur la réglementation en vigueur au 01/01/2022 et ne constituent pas un conseil ou un avis juridique ou fiscal. Document à caractère publicitaire sans valeur contractuelle. Seule la notice d'information et les Conditions Générales et particulières ont valeur contractuelle.